

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
VILLE DE MONTAUBAN  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

*SESSION ORDINAIRE  
Séance du 19 juillet 2022*

**N°135/07/2022 : DENOMINATION DU COMPLEXE SPORTIF INTEGRANT LE PALAIS DES SPORTS JACQUES CHIRAC**

*L'an deux mille vingt-deux, le mardi 19 juillet à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la salle du Conseil à l'Hôtel de Ville de Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 juillet 2022.*

**Présents** : 32

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Danielle AMOUROUX, Marie-Claude BERLY, Nadine BON, Daniel BORY, Bernard BOUTON, Michel CAPPELLETTI, Gérard CATALA, Valérie CAURO, Nadia CHEKLIT, Jean Martial DEJEAN, Laetitia DESGUERS, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Philippe FASAN, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Jean-François GARRIGUES, Solal GEA, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Arnaud HILION, Robert INFANTI, Mathieu KEBOUCHE, Khalid LAABID, Véronique LAGARRIGUE, Fabrice MIEULET, Arnaud MOURGUES, Bernard PECOU, Claudine PEIRONE, Sabine SI BELKACEM-CONDAMINES, Quentin SUCAU

**Pouvoirs** : 10

Mesdames, Messieurs Philippe BECADE à Marie-Claude BERLY, Aurélie BURATTI à Nadine BON, Olivier FOURNET à Arnaud HILION, Anne-Marie GRIMAL à Danielle AMOUROUX, Claude JEAN à Véronique LAGARRIGUE, Sophie LARAN à Pauline FORESTIE, Ambre LOPEZ-GIMENEZ à Solal GEA, Angèle LOUCHART à Marie-Agnès DETAILLEUR, Laurence PAGES à Brigitte BAREGES, Mathieu PERGET à Quentin SUCAU

**Absents** : 7

Mesdames, Messieurs Andréa CARO GOMEZ, Lucie FOURNEL, Stéphane GONZALEZ, Sandrine LAGARDE, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Jacques ZAMUNER

**Monsieur Daniel BORY donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

Vu la délibération n°80/06/2019 du 26 juin 2019, portant nouvelle dénomination du complexe sportif gymnases G1/G2/G3 « Palais des sports Georges Pompidou » ;

Vu la délibération n°152/10/2019 du 14 octobre 2019, portant dénomination du Palais des sports Jacques Chirac et du stade Georges Pompidou ;

Terre de sports, la Ville de Montauban investit pour entretenir et mettre à disposition des montalbanais et de leurs clubs des équipements sportifs de qualité.

A ce titre, les récents travaux de réhabilitation et de restructuration de l'ensemble sportif communément appelé stade de la Fobio, permettent aujourd'hui l'accueil d'événements sportifs à dimension nationale voire internationale.

Ce complexe sportif multi activités, composé du Palais des sports Jacques Chirac, de la salle multisports, de la maison des arts martiaux ainsi que du stade d'athlétisme Georges Pompidou dont les travaux de réhabilitation qui seront effectués cet été, permettront l'accueil de compétition de niveau national, faisant de ce site une véritable vitrine du sport de haut niveau de compétition montalbanais, doit aujourd'hui être identifié pour permettre notamment, la mise en place de panneaux de jalonnement depuis les entrées principales de la Ville.

C'est la raison pour laquelle, il vous est aujourd'hui proposé de nommer cet ensemble : Complexe sportif Jacques Chirac.

Vu les plans joints en annexe,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver la nouvelle dénomination de l'ensemble sportif suivant :

- Palais des sports Jacques Chirac
- Salle multisports (SMS)
- Maison des arts martiaux
- Stade d'athlétisme Georges Pompidou

en Complexe sportif Jacques Chirac.

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 19 juillet 2022

Le Maire  
Brigitte BAREGES



Le Secrétaire de séance,  
Mathieu KÉBOUCHE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : **22 JUIL. 2022**

De sa publication le : **22 JUIL. 2022**